

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2025

Considérant que l'immeuble sis 4 place Saint Nicolas à Courcelles appartient au domaine privé de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud toulais,
Considérant l'estimation de la valeur vénale dudit bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 3 juillet 2025,
Considérant le projet d'aménagement de la commune de Courcelles,
Le conseil communautaire est donc appelé à valider la cession de ce bien et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la cession du terrain sis 4 place saint Nicolas à Courcelles (54930), cadastrée ZA 28, à la commune de Courcelles pour l'euro symbolique.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer l'acte correspondant, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

CHARGE l'office notarial de la SCP ABBO BUTE, 4 rue Carnot, 54170 Colombey les Belles d'établir l'acte authentique, les frais restant à la charge de la commune de Courcelles.

Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN

Le Président,
Philippe PARMENTIER

